RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Service Public
Vos droits et démarches plus simplement

DÉMARCHE EN LIGNE

Publication des comptes annuels des associations, fondations et fonds de dotation

Ce téléservice permet à une association, une fondation ou un fonds de dotation de publier ses comptes annuels au JOAFE.

Service gratuit.

Se munir de son numéro Siren.

Faire la démarche en ligne (https://www.journal-officiel.gouv.fr/pages/associations-comptes/)

Besoin d'aide ? Une remarque ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R823/aide-remarque)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

Association : évolution des ressources (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1178)
Association reconnue d'utilité publique (ARUP) (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1131)
Dons, donations et legs au bénéfice d'une association (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2722)
Fondation d'entreprise (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F31016)
Fonds de dotation (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F24469)
Subventions versées aux associations (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F3180)

Émetteur de la démarche en ligne : Direction de l'information légale et administrative (Dila) - Premier ministre
Vérifié le 18 juin 2025 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)